

Remboursement cotisation club sportif

Nom : _____

Prénom : _____

N° registre national : _____

N° Bénéficiaire : _____

Rue, N° (Bte) : _____ Code Postal et localité : _____

N° fixe ou GSM : _____ Email : _____

Appelez une vignette d'identification
ou
complétez les infos ci-contre.

A compléter par l'organisation

Je soussigné, (nom du responsable de l'organisation) _____,

représentant autorisé de (nom de l'organisation) _____

situé(e) à (adresse de l'organisation) _____

certifie sur l'honneur avoir reçu de (nom et prénom du participant) _____

pour (cocher votre choix) : une affiliation au club sportif un abonnement de 10 séances (avec accompagnement)

avec comme discipline : _____,

le montant de _____ €, en date du ___ / ___ / ___. Ce paiement a été effectué par virement en espèce autre (précisez) : _____.

Période couverte par le paiement : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___.

Date de signature :

Cachet et signature du club :

Intervention en vigueur à partir du 01/01/2017 (conditions statutaires).

Le service accorde une intervention cumulée maximale de 30 € par année civile et par bénéficiaire sur le montant de l'affiliation à :

- un club sportif agréé par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale pour la durée d'une saison sportive ;
- un centre agréé par une des fédérations de fitness officielles (abonnement d'au moins 10 séances) ;
- un programme d'initiation au jogging ou d'initiation à la course.

Les sports qui sont pris en considération sont : l'athlétisme, le badminton, le base-ball, le basket, le bowling, la danse (en ce compris le ballet), la plongée, le sport de combat, l'haltérophilie, le golf, la gymnastique, le handball, le hockey, la balle-pelote, le canoë, le kayak, le jeu de quilles, l'escalade, le « korfbal », le vélo tout-terrain, la marche d'orientation, l'équitation, la pêche, la pétanque, l'aviron, le rugby, le patinage, l'escrime, le ski, le squash, le tennis, le tennis de table, le triathlon, le football, le volley, la marche, le cyclisme, le yoga, la natation (ainsi que les bébés nageurs), le tir à l'arc, le tir à la carabine, le kin-ball, les sports pour moins valides et de façon plus générale, les sports olympiques et ceux reconnus par le C.I.O.

Pour bénéficiaire de cette intervention, il faut être en règle de cotisations à La Complémentaire.

Cadre réservé à la mutualité

Code prestation	Libellé
874904	Club sportif